

## **Déclaration de candidature**

### **à la présidence de l'université de Paris VIII**

Guy Berger

Professeur de Sciences de l'Education

Ce texte ne veut pas se borner à l'énoncé d'un programme : le programme de Paris 8 est déjà très largement engagé à partir de son histoire, en fonction de son environnement, de ses ressources comme de ses contraintes, et, plus récemment, par le plan quadriennal. Parce qu'un programme dépourvu d'orientations politiques reste insignifiant, je proposerai donc, ici, un projet, c'est à dire un certain nombre d'axes majeurs à débattre, qui puissent orienter des actions, et moduler la réalisation de programmes existants.

#### **I. Une gestion rigoureuse**

Tout légitime l'obligation d'une gestion rigoureuse : l'expérience de ces dernières années; la conviction acquise que, quelles que soient les politiques suivies, les ressources sont toujours finies; le mode contractuel désormais de règle dans nos relations avec les autorités de tutelle. Une telle gestion est la condition de notre efficacité comme de notre crédibilité. Elle est au moins autant la condition d'une relation claire entre les différentes composantes de l'université. Il s'agit donc de poursuivre un effort déjà largement engagé, qui s'est traduit par une amélioration certaine des conditions de vie dans l'université.

Un certain nombre d'éléments nouveaux doivent cependant être introduits :

1. Nous devons tout faire pour échapper à une gestion dans l'urgence. L'existence d'un contrat quadriennal (qui doit être signé au cours du premier trimestre 92) doit permettre de prendre de l'avance dans la préparation des dossiers et des décisions. Mais il faut aussi planifier les activités des conseils pour que les problèmes soient traités dans leur cohérence, et selon l'ordre choisi par nous et non quand ils s'imposent de l'extérieur.
2. Il faut mieux repérer et répartir dans le temps l'élaboration des grands choix politiques, leur traduction dans les faits, et le contrôle de l'exécution. Les conseils sont trop souvent amenés à intervenir comme éléments d'un exécutif et non comme instance de choix stratégique. Il en va de même pour la Commission du budget : son fonctionnement, dont tout le monde s'est réjoui, serait d'autant plus transparent qu'il serait préparé par des propositions d'orientation et de choix du Conseil d'administration.

Il doit appartenir aux différents conseils de proposer des orientations générales, des choix politiques et stratégiques, et de définir des critères. C'est à partir d'eux que l'exécutif, c'est à dire la Présidence et son bureau, et les grands services de l'université pourront, dans un deuxième temps, faire l'objet d'un contrôle.

3. Il faudrait que l'université, indépendamment de l'existence du Comité National d'Evaluation, ou des demandes constantes des services du ministère, soit en permanence capable d'assurer des fonctions également nécessaires, mais bien distinctes, de contrôle et de d'évaluation. Une séance annuelle, par exemple, de chacun des conseils pourrait être consacrée à l'analyse de son propre fonctionnement et de ses résultats. De même, si la procédure se maintient, la préparation du prochain plan quadriennal devrait prendre la forme, dans trois ans, d'un examen systématique de la période écoulée.

Dans ses relations avec les instances extérieures, en particulier économiques, sa capacité à s'auto-évaluer à partir de critères explicites est la condition qui permettra à l'université de se présenter non en demandeur de ressources, mais en partenaire.

4. Quels que soient les efforts de diffusion de l'information et d'amélioration de la communication, on sait très bien que les intentions de transparence ne réduisent jamais totalement l'opacité. Il nous semble donc très important que soient clairement identifiés des responsables de chaque grand secteur d'activité, qu'ils soient accessibles, et qu'obligation leur soit faite de rendre régulièrement compte de leur activité. La démocratie dans l'université ne peut tenir seulement à des moments électoraux, ni à l'amélioration de l'information.

Une transformation des procédures de prise de décision, une attention particulière à la place des ATOS, dont le rôle dans la cohérence de l'université a été une constante historique de Paris 8, enfin le développement d'une informatique facilitant à la fois la décentralisation et l'interconnexion de toutes les structures seront les moyens de cette gestion.

Cependant, la nécessité d'une organisation efficace, si elle peut constituer un objectif pertinent ne saurait tenir lieu de visée. Une exigence paroxystique de gestion peut être inefficace. Certes, le temps des utopies n'est pas actuel, mais l'expérience a montré qu'aussi bien au niveau des entreprises qu'à celui de l'état, un pur souci de gestion aboutit à la crise par perte de sens.

## II. Un projet intellectuel

La fonction de Président comporte aussi la participation à la Conférence des présidents, dont on sait l'importance pour la définition d'une politique globale de l'Université. Il est donc essentiel d'exprimer un projet qui ait du sens aussi bien pour l'ensemble des universités françaises que pour Paris 8.

Je ne trouve pas de meilleur mot pour exprimer ce projet que celui de *fonction critique*.

La plupart des fonctions traditionnellement dévolues à l'enseignement supérieur sont largement partagées - voire monopolisées - par d'autres institutions que les universités. Grandes écoles, pour la formation des élites. C.N.R.S. pour la production des connaissances - et c'est en s'y associant que les universités y participent. La formation de professionnels spécialisés est l'objet des formations en 2 ans (I.U.T., B.T.S.), mais aussi de formation longues spécifiques (santé, travail social, etc). La création des I.U.F.M. participe de ce mouvement. Si bien que le risque couru par l'université est de devenir, dans le prolongement des lycées, une structure d'accueil du 3<sup>ème</sup> degré. A moins d'affirmer sa spécificité.

Celle-ci réside, me semble-t-il, précisément dans sa fonction critique. Ce qui signifie, dans le domaine de la recherche, une réévaluation constante des connaissances et des modèles. Mais plus généralement la confrontation des connaissances ou des qualifications avec leurs usages sociaux. Enfin la confrontation des champs disciplinaires, car c'est souvent par un travail aux frontières des domaines codifiés que peuvent être interrogées des pratiques régionales. L'existence de cette dimension critique devrait être un critère de décision permettant d'échapper soit au productivisme des connaissances, soit à un développement sans règles, sinon celles du marché, des formations professionnalisantes. La fonction critique, dans l'université, n'est pas le seul monopole de la recherche. Elle s'investit encore au niveau du politique et jusque dans les pratiques pédagogiques, les didactiques, et les présupposés épistémologiques des enseignements. C'est cette fonction critique qui me paraît rendre compte, par exemple, de la différence entre un magistère ou un D.E.S.S. et un diplôme d'ingénieur ou de technicien supérieur. Les formations professionnalisantes universitaires ne sauraient se limiter à des savoirs et à des savoir faire.

Parler de fonction critique prend justement un sens particulier à Paris 8 : cela nous permet de rappeler que cette université a bien eu pour projet de former des élites, mais dans un sens que n'épuise pas la notion de cadre ou de technicien supérieur. Que ce projet est inséparable du développement de la recherche à tous les moments de la formation, et qu'il s'est inscrit dès le départ dans la confrontation quotidienne des disciplines, y compris celles qui pourraient paraître les plus éloignées comme l'informatique et les arts. S'adresser autant à des salariés qu'à des étudiants issus directement du baccalauréat, constituer des U.F.R. interdisciplinaires, définir des écoles doctorales à la rencontre de plusieurs champs, tout cela manifeste beaucoup moins un souci de pluralité, qui en lui même serait vain, que la perception - parfois implicite - de la valeur des interrogations mutuelles.

Parler de fonction critique me semble donc exprimer ce que Paris 8 peut proposer à l'ensemble des universités françaises, tout en s'inscrivant dans son histoire spécifique.

### **III. L'université dans ses environnements**

Cette fonction critique implique l'autonomie. Mais l'autonomie n'est pas l'indépendance.

On sait à quel point des transformations dans l'état du monde peuvent modifier jusqu'aux structures et aux contenus de l'enseignement. On sait aussi bien - et c'est une perspective à laquelle nous sommes particulièrement sensibles - à quel point la situation politique nationale peut infléchir les pratiques les plus quotidiennes de l'université. Qu'il s'agisse d'un changement des détenteurs du pouvoir politique, ou du développement autour de nous de l'exclusion prônée par le Front national, il va de soi que notre environnement agit sur nos pratiques. Notre installation en Seine-Saint-Denis définit à la fois notre cadre de vie, les conditions d'accès aux équipements universitaires, la nature d'une partie des flux d'étudiants, mais aussi l'image que le public a de nous.

C'est précisément la multiplicité de ces inscriptions dans le réel qui est la garantie de notre autonomie. Il serait absurde d'opposer «l'université des banlieues» au rayonnement international ; l'action artistique comme la formation continue s'inscrivent chacune dans des particularités

concrètes sans pour autant s'y cantonner. La façon dont l'université articule et ordonne la multiplicité de ses appartenances est un élément fondamental de sa liberté.

Elle s'inscrit dans un espace, d'où l'importance des projets de construction dans lesquels nous sommes engagés. Elle s'inscrit dans un espace social, c'est à dire dans des jeux de demandes et des systèmes de pressions. Elle s'inscrit dans un espace économique à court et à moyen terme. Elle s'inscrit évidemment dans un espace politique. Il est donc très important de penser dans leur relation l'extension de l'université, la mise en oeuvre du troisième semestre, le rôle de la formation continue, la proposition de nouveaux diplômes, ou le développement de tel ou tel secteur de recherche.

Un second objectif serait de penser sans exclusion la prise en compte des nouvelles relations européennes, le poids de la relation Nord-Sud, qui n'a pratiquement été traitée jusqu'ici qu'à travers la question des flux d'étudiants immigrés, et l'interculturel, c'est à dire l'international au quotidien.

A l'intérieur de l'institution, une des fonctions de la présidence de l'université est à la fois de rendre possible l'**autonomie** d'un projet (la responsabilité de ceux qui en sont les acteurs), et d'en empêcher l'**autonomisation** (c'est à dire un fonctionnement en circuit fermé, coupé de toute réalité). La confusion entre ces deux termes explique, peut-être, un certain nombre des difficultés de l'institution, et il faudra y être particulièrement attentif lors de la mise en place, en 1992, des deux I.U.T.

La direction de l'université doit donc à la fois garantir la spécificité des appartenances et des projets, mais veiller à les inscrire dans une cohérence globale. Il serait dramatique que l'affirmation de priorités conduise à «élaguer des branches mortes» au lieu de contribuer à une réorganisation. C'est ainsi que le problème des langues peut et doit être pensé tant en fonction des nouvelles dimensions de l'Europe que de l'accès à la recherche internationale, de l'inévitable professionnalisation des cadres, y compris de l'enseignement, ou de la prise en compte des relations interculturelles.

L'unité de l'université doit reposer sur l'existence de contre-pouvoirs et la prise en compte de problématiques spécifiques. Il est important que les trois conseils soient indépendants, que chaque U.F.R. ou Institut ait ses objectifs et critères, que les positions spécifiques des étudiants, des personnels A.T.O.S. et des enseignants soient explicitées et reconnues. Ceci doit se traduire, dans la mesure du possible, en termes d'affectation d'espaces, de ressources, de moyens d'expression ; mais il importe que chaque instance introduise dans sa problématique particulière le projet général de l'université.

Exactement comme la décentralisation, l'autonomie des universités ne doit pas aboutir à rêver de se constituer en principautés autoritaires qui récupéreront à leur profit un centralisme qu'on feint trop souvent d'abandonner par ailleurs. L'autonomie globale vis à vis de l'extérieur, ne peut se construire que si l'université reste, elle même, respectueuse des autonomies relatives de ses composantes.

Une réflexion sur la multiplicité des appartenances et sur leur nécessaire cohésion est nécessaire dans de très nombreux domaines de l'université. Il est par exemple tout à fait normal que des étudiants se regroupent dans des associations qui tiennent compte de leur nationalité et du souci de pratiques culturelles spécifiques. Ces associations doivent être encouragées et soutenues.

Mais il est très dangereux que la participation à la gestion de l'université soit proposée à partir de ces seules appartenances : un travail de réflexion devra être mené, avec les étudiants concernés, sur ce problème.

Ma candidature procède, ainsi, pour une grande part, de l'inquiétude que je ressens face à certaines évolutions internes de l'université.

*Je suis présent à l'université Paris 8 depuis sa création. Je partage avec beaucoup mon attachement à une histoire, au symbole qu'a représenté Vincennes, et aux valeurs politiques qui ont été attachées à cette université. Je ne me présente en aucun cas comme un mainteneur d'acquis inamovibles ou de structures permanentes.*

*Vincennes s'est trop inscrite dans une histoire immédiate pour ne pas avoir été modifiée par cette histoire. La question des non-bacheliers perdra peu à peu de son sens, au fur et à mesure qu'on se rapprochera des 80% promis par les ministres successifs. Mais d'autres questions ont surgi, comme celles de la nature des formations secondaires, ou de la «reconnaissance des acquis». En outre, cette université qui était née peu après la décolonisation, à une époque de croissance économique et de plein emploi, ne peut envisager de la même manière la question des rapports Nord-Sud, ni la relation à l'emploi. Je considère par conséquent qu'être un ancien de Paris 8 n'est pas un privilège, et qu'un projet nouveau est en permanence à construire. Mais ce projet peut s'appuyer sur une mémoire.*

*Ma candidature à la présidence est un acte profondément individuel. J'en ai certes longuement discuté avec des collègues enseignants, avec des personnels A.T.O.S., avec des étudiants. Mais c'est volontairement que je ne propose pas d'emblée une équipe. Sur cinq ans, une équipe évolue nécessairement. Certains membres de l'équipe actuelle, mais aussi certains de ceux qui sont prêts à travailler avec d'autres candidats sont prêts à travailler avec moi. Il me semble donc plus important de prendre les engagements suivants :*

*- Je ferai en sorte que le champ de responsabilité de chacun des membres du bureau soit très clairement défini, de telle manière que chacun sache à qui s'adresser, et à qui demander des comptes.*

*- J'éviterai, dans la mesure du possible, de faire appel à des chargés de mission jouant tout naturellement plus des rôles d'experts que de responsables. Un chargé de mission n'existe que par celui qui l'a nommé, et n'a donc pas de compte à rendre à la collectivité universitaire.*

*- je considère qu'une des tâches majeures du futur président de l'université sera d'encourager un nombre beaucoup plus grand d'enseignants, d'ATOS ou d'étudiants - en particulier parmi ceux qui sont depuis peu de temps à Paris 8 - à s'associer aux responsabilités. Ce sera pour moi un indice positif que de nouveaux membres s'adjoignent ou se substituent aux membres du bureau durant les cinq années du mandat présidentiel.*

*- enfin, il va de soi qu'en aucun cas l'équipe de direction de l'université ne représentera qu'un seul champ disciplinaire. Je prendrai garde à ce que l'équipe que je réunirai exprime d'une manière aussi claire que possible la diversité des domaines d'activités intellectuelles, culturelles, scientifiques, théoriques et pratiques de Paris 8.*

*La démocratie du fonctionnement de Paris 8 ne peut être garantie par une représentativité pointilleuse de chaque secteur. Je crois beaucoup plus importante la claire définition de chaque responsabilité, l'organisation des débats, la possibilité d'accéder aux centres de décision. En ce qui me concerne, je ferai en sorte, une demi-journée par semaine, d'être à la disposition de chacun, soit par ligne directe téléphonique, soit, en fonction du possible, par contacts directs.*

*- j'ai, jusqu'ici, largement participé, comme chercheur, comme formateur, comme consultant, comme intervenant, aux tentatives de transformation de l'éducation scolaire et professionnelle en France comme à l'étranger. Cela signifie que je suis habitué à travailler beaucoup. Pour le cas où je seais élu, j'ai déjà prévu, à l'exception, bien entendu, de mon enseignement auquel je tiens, le transfert, et la reprise par d'autres, de la quasi-totalité de mes activités actuelles. C'est à la recherche, au terme de mon mandat, que je compterais alors consacrer les années qui suivraient. Mon élection comme président m'amènerait, en effet, à concentrer tout mes efforts sur notre seule université.*

2 décembre 1991